

Jeudi 9 avril 2015 à 19h 30

PRESENTS : Mesdames BATENS, BAXTER, DELVORDRE, MOLLIS, TAVERA.

Messieurs GARREC, BARDOC, BOTTANI, DARBELET, DELVORDRE, GALZY, PALAY, PERRIER

ABSENTES EXCUSEE: Mesdame Céline BEURNE et Sabine REVEL.

Mesdames DELVORDRE et BATENS en cours de séance.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

La séance est ouverte à 19h30

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande la signature du Procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Monsieur DARBELET relève une erreur dans la liste des présents ainsi qu'un passage avec le contenu duquel il n'est pas d'accord et, au nom de l'opposition, refuse de signer le procès-verbal de la dernière séance. Monsieur le Maire reporte cette signature au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ajoute un point à délibérer :

Echange d'une parcelle communale avec de M Frédéric Sadargue

Vote taux d'imposition

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 437 254 Euros ; Monsieur le Maire propose une hausse des taux sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi que sur les non bâties, répartie comme suit :

	Taux votés pour 2015
Taxe d'habitation	11.12 %
Taxe foncière (bâti)	17.15 %
Taxe foncière (non bâti)	60.28 %

Vote : 9 voix pour, 3 contre et une abstention

Budget commune 2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de budget pour l'exercice 2015, qui s'équilibre à la somme globale de 1 353 468 Euros ainsi répartie :

Section de Fonctionnement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	920 023 €		920 023 €
Recettes	920 023 €		920 023 €

Section d'investissement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	179 847 €	265 598 €	433 445 €
Recettes	197 868 €	247 577 €	433 445 €

Vote : 9 pour, 3 voix contre, et une abstention

Budget Eau et Assainissement 2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de budget pour le service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2015, qui s'équilibre à la somme globale de 608 443 Euros ainsi répartie :

Section de Fonctionnement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	349 222 €		349 222 €
Recettes	258 352 €	90 870 €	349 222 €

Section d'investissement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	259 221 €		259 221 €
Recettes	117 580 €	141 641 €	259 221 €

Vote : unanimité

■ Budget Lotissement 2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de budget du lotissement Campchestève pour l'exercice 2015 qui s'équilibre à la somme globale de 2 122 934, 30 Euros ainsi répartie :

Section de Fonctionnement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses	1 252 418.60€		1 252 418,60 €
Recettes	242 000 €	1 010 418.60 €	1 252 418,60 €

Section d'investissement	Propositions	Résultat reporté	Total Section
Dépenses		870 515,70 €	870 515,70 €
Recettes	870 515,70 €		870 515,70 €

Vote : unanimité

■ Demande de subvention au CG enfouissement réseaux – rue de la Brèche

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux de communication rue de la Brèche pour un montant total de 4 800€uros HT.

Afin de financer le coût de ces travaux Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Gard, et de financer la partie restant à la charge de la commune par un emprunt.

Vote : unanimité

■ Demande de subvention au CG – sécurisation voirie

Afin d'anticiper les risques d'accident dus à la vitesse et aux stationnements gênants, la Mairie de COLLIAS désire effectuer des travaux visant à sécuriser la circulation des piétons. Ces aménagements sur les routes départementales n°112 et n°3 qui traversent le village pourraient débiter en 2015 si la commune obtient l'accord de la subvention demandée, pour un montant estimé des travaux de 10552.23 € HT.

Afin de financer le coût de ces aménagements, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter au titre des amendes de police une subvention auprès du Conseil Général, pour l'opération précitée.

Vote : unanimité

■ Participation SMEG

Convention de mandat pour l'enfouissement des équipements de communications électroniques Chemin de la Paille - RD112 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'enfouissement des équipements de communication électroniques coordonné à une opération d'amélioration du réseau électrique. Ces travaux passent par une convention à conclure avec le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques

Opération : Chemin de la Paille - RD112 - GC Telecom

Montant prévisionnel de l'opération : 4 800,00 € TTC soit (4 000,00 € HT)

Participation totale de la collectivité à verser au SMEG : 4 800,00 €

Montant défini pour l'acompte N°1 : 2 000,00 €

Montant estimé de l'acompte N° 2 : 2 800,00 €

Vote : unanimité

Convention de coordination pour construction d'installation d'éclairage public Chemin de la Paille - RD112

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la convention de coordination à conclure avec le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard pour les travaux d'éclairage public coordonnés, avec les termes financiers suivants :

Opération : Chemin de la Paille - RD112 - Eclairage Public

Montant de l'opération : 6 600,00 € TTC (soit 5 500,00 € HT)

Participation au frais pour investissement (5 500,00 * 0,00 %) : 0,00 €

Participation totale de la collectivité à verser au SMEG : 6 600,00 €

Montant défini pour l'acompte N°1 : 5 000,00 €

Montant estimé de l'acompte N° 2 : 1 600,00 €

Vote : unanimité

■ Règlement du service de l'eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la mise en place d'un règlement pour le service de l'eau potable ainsi que d'un contrat d'abonnement afin de formaliser les droits et obligations à la fois des abonnés et à la fois du prestataire de service à savoir la commune.

Vote : unanimité

☞ Tarifs devis AEP

Frais annexes au service d'eau potable:

	Prix HT	TVA	TTC
Frais de résiliation d'un contrat avec enlèvement de compteur	39,00 €	2,15 €	41,15 €
Frais de résiliation d'un contrat : départ abonné ou nouvel abonné	9,00 €	0,50 €	9.50€
Fermeture de la vanne ou ouverture à la demande du client	22,50 €	1.24€	23,74 €
Compteur gelé ou détérioré (responsabilité du client engagé) hors matériel	30,00 €	3,00 €	33,00 €

Pour toute autre demande, le service des eaux de Collias établira un devis.

La commune se réserve le droit d'engager toutes poursuites contre les contrevenants.

Vote : unanimité

Devis de base pour tout raccordement au réseau d'adduction d'eau potable :

Désignation des travaux	Qté	P.U.
Raccordement réseau AEP Ø 25, comprenant fourniture et pose de : Collier de prise en charge Vanne Tube tabernacle Bouche à clé Robinet purge	U	424.00 €
Fourniture et pose abri compteur	U	265.00 €
Fourniture et pose canalisation Ø 25 16 bars	ml	21.20 €
Plus value pour terrain rocheux	ml	53.00 €
Remblaiement et compactage de la tranchée	ml	26.50 €
Reprise d'enrobé	m ²	21.20 €

Les devis seront ensuite adaptés à chaque demande de raccordement selon la longueur du branchement à construire

Ces tarifs seront indexés sur l'indice du coût de la construction connu au 1er janvier de chaque année.

Vote : unanimité

☞ Indemnités Horaire pour Travail Supplémentaire

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002. (Exemple : élections, Conseil Municipal...)

Monsieur le Maire propose l'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au profit de l'ensemble des fonctionnaires de catégorie B de la collectivité.

Vote : unanimité

☞ Sursis à statuer – Parcelles « Bremond »

La commune souhaite conserver la maîtrise foncière sur la parcelle concernée, qui se trouve à l'entrée de Collias, pour de futurs projets d'aménagement.

En effet, l'ensemble de parcelles visées par cette délibération est stratégique du fait de sa situation car il se situe à proximité de l'école, que la commune s'apprête à rénover, agrandir et mettre aux normes d'accessibilité et de sécurité. Sur ces parcelles, il peut être aménagé une cantine, une (ou plusieurs) salle(s) dédiées à l'exercice des activités périscolaires ainsi qu'un petit parking destiné à désencombrer l'école en accueillant les voitures des parents et des enseignants.

Aussi, et afin de ne pas compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ce futur projet, il est nécessaire d'instaurer un périmètre de prise en considération dudit projet d'aménagement et de sa mise à l'étude, au titre de l'article L111-10 du code de l'Urbanisme, sur tout le secteur de la « maison Bremond ».

Ce dispositif permettra à la commune d'opposer un sursis à statuer ne pouvant excéder une durée de 2 ans, à toute demande d'autorisation de travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement précitée sur le périmètre délimité.

Vote : 7 pour, 3 contre, et une abstention

☞ Echange parcellaire COMMUNE - SADARGUE

Monsieur SADARGUE cède la parcelle cadastrée Section C N° 1206, lieu-dit « La Gaud », pour 2060 m². Cette parcelle intéresse la commune pour l'implantation de la future station d'épuration.

En contrepartie, la Commune de Collias cède la parcelle cadastrée Section B n°423 lieu-dit « La Ribaoute », pour 2950 m².

Les frais de notaire resteront à la charge de la commune.

Vote : 8 pour, 3 abstentions

📖 **Questions diverses :**

Monsieur PERRIER soulève le problème du terrain à l'entrée du village occupé par Eve Construction. Monsieur le Maire explique que la société Eve Construction, propriétaire du terrain est en train d'acheter la parcelle adjacente et que, concernant le dépôt de matériaux, de conteneurs sur ces 2 terrains, une procédure est en cours, c'est-à-dire un procès-verbal transmis au parquet via la gendarmerie.

Gazette : Monsieur PERRIER remarque que l'équipe actuelle fait l'apologie de la chasse dans la gazette. M BOTTANI et M DELVORDRE déclarent n'avoir jamais critiqué les chasseurs.

Fête votive : Monsieur DARBELET, comme d'autres personnes dans le village, s'étonne que la fête votive ait été interdite. Monsieur le Maire corrige et précise qu'il ne s'agit pas d'une fête votive mais d'une fête privée organisé par un commerçant. Il explique aussi qu'il n'a pas interdit la fête. Au cours d'une réunion avec l'organisateur, la mairie, les pompiers et les gendarmes et au vu des demandes de la préfecture, celui-ci a préféré annulé. Il convient également de préciser que l'organisateur est arrivé à cette réunion sans aucun document prouvant son organisation et répondant aux exigences des autorités.

📖 **Questions du public :**

Madame GOUDET demande si l'ancienne poste ne pourrait pas être arrangée pour des activités associatives, par exemple le tarot... Monsieur le Maire explique que les infrastructures de la poste coûtent cher à détruire mais qu'une transformation de ce bâtiment est à l'étude.

Une administrée demeurant chemin des Arvignans, demande s'il y a quelque chose de prévu au budget 2015 concernant l'éclairage de son chemin. Monsieur BOTTANI répond que pour le moment il n'y a pas de moyen pour son éclairage, la personne s'étonne de cette situation qui dure depuis longtemps, Monsieur BOTTANI explique qu'il y a d'autres secteurs qui sont en attente d'éclairage public, cette année un gros effort est fait pour mettre aux normes une partie ancienne de l'éclairage public, afin de diminuer la consommation électrique.

Madame DELFAU demande à ce que la nouvelle réglementation pour l'eau soit transmise avec la prochaine facture d'eau. Monsieur le Maire accède positivement à sa demande.

La séance est levée à 23h15.